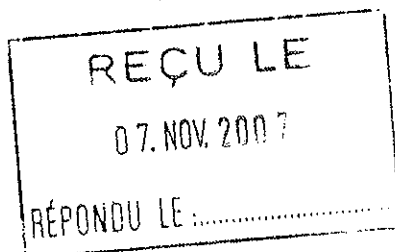


REÇU
07. NOV. 2007
RÉPONDU LE ...

**AVENANT SIMPLIFIÉ N°1 A LA CONVENTION
DE RENOVATION URBAINE
DE BEGLES YVES FARGE**



Signataires de l'avenant

Il est convenu entre

la Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles,
le Préfet, Délégué Territorial de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et responsable de la
mise en oeuvre de la rénovation urbaine dans le département,

que la convention n° 52 pour la rénovation urbaine du quartier Yves Farge de la ville de Bègles
signée le 28 avril 2005 soit modifiée comme suit :

Préambule

1- Les démolitions font aujourd'hui l'objet de 4 lignes dans le tableau financier annexé à la
convention correspondant aux démolitions de la Tour C, D, E, F et des bâtiments A, B, G.
Par mesure de simplification comptable, il est convenu de « fusionner » toutes les lignes de
démolition.

2- Dans ce même tableau financier, était prévu dans la rubrique « aménagement » une opération
intitulée « Travaux d'attente Yves Farge ».
Les travaux correspondant ne sont pas des travaux d'aménagement – à l'écriture de la convention,
ils avaient été mis par erreur dans cette rubrique - mais des travaux de résidentialisation réalisés
en attendant la démolition effective des bâtiments..
C'est pourquoi, par mesure de clarté et pour être en conformité avec le nouveau règlement
financier, il est convenu de « basculer » la ligne « Travaux d'attente Yves Farge » de la rubrique
Aménagement à la rubrique Résidentialisation sans autre modification.

Ces modifications n'ont aucune incidence financière pour l'agence.

En conséquence :

Sont modifiés par le présent avenant

L'article 4-2-5 – Résidentialisation

Dans cet article est rajouté la rubrique suivante :

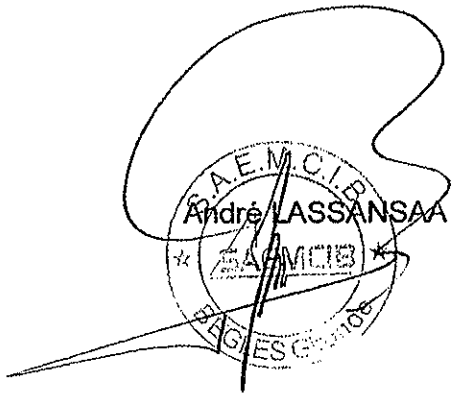
- Travaux d'attente Yves Farge : des travaux d'attente seront réalisés dans les halls d'immeubles
des tours en attendant leur démolition

**Le tableau B joint en annexe au présent avenant annule et remplace celui annexé à la
convention initiale.**

AC

Fait en ... 3 ... exemplaires originaux à Bordeaux, le

La Société d'Economie Mixte de Construction
Immobilière de Bègles,
représentée par son Directeur ,



L'Etat
représenté par le Préfet de la Région Aquitaine,
Préfet de Gironde et Délégué Territorial de
l'ANRU,

Le Délégué Territorial Adjoint
de l'ANRU,



Jérôme GOZE